

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 AVRIL 2009

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, BURY Denis, GUYOT Philippe, GUIGNERET Franck, HEINIS Isabelle MACLE Laurent, NICOD Patrick, RIZZI Gabrielle, SAILLARD André.

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

1. Urbanisme

Après avoir remercié tous les conseillers présents pour cette séance exceptionnelle du Conseil Municipal, le Maire a rappelé les démarches engagées depuis la dernière réunion. Après avoir multiplié les rappels il est lui-même allé chercher d'une part le rapport d'huissier (retiré le 9 avril à 18h 15) puis a renouvelé les contacts avec M. le Directeur de la DDEA pour disposer du procès verbal rédigé par ses services. (document reçu le 10 avril en soirée)

Ces documents ont permis de constater les divers points du Permis de Construire de la maison Cartier qui ne sont pas respectés dans la construction actuellement en cour.

Après avoir donné lecture du procès verbal d'infraction au code de l'urbanisme rédigé par M. Pierre Genet TS de la DDEA, il a ouvert le débat.

Puis il a donné lecture de la proposition d'arrêté qu'il proposait au vote des conseillers. Après quelques questions sur la justification des « considérant » et sur quelques détails de formulation, il a mis au vote le texte dans sa globalité lequel a été accepté à l'unanimité.

Il a ensuite reçu mandat pour faire exécuter cet arrêté dans les meilleurs délais.

Des conseillers se sont ensuite inquiétés de la construction Vidal qui semble ne pas respectée tout à fait le permis de construire validé. Il est demandé au Maire de faire réaliser une visite de contrôle comme pour le dossier précédent. Le maire s'en acquittera.

2. Fleurissement

Patrick Nicod en charge du dossier avec Gabrielle Rizzi et Isabelle Heinis ne pourront pas modifier fondamentalement le type de fleurissement du village mais expérimenteront cette année sur un ou deux espaces un système plus pérenne pour envisager un projet en 2010

3. Maison de la Haute Seille

Le maire a confirmé que les habitants de Château Chalon étaient tous conviés à une présentation du Froid Pignon devenu Maison de la Haute Seille. Chaque personne pourra disposer d'une entrée gratuite pour une découverte plus détaillée. Ces tickets sont à retirer en mairie.

Séance levée à 19 h 45